

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2654

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Givors et Grigny par la société Lyonnaise des eaux France par deux contrats d'affermage - Exercice 2010**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011**Délibération n° 2011-2654**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Givors et Grigny par la société Lyonnaise des eaux France par deux contrats d'affermage - Exercice 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité d'exploitation des réseaux d'assainissement a été confiée à la Société de distribution d'eau intercommunale (SDEI) par deux contrats de délégation de service public (affermage) avec la commune :

- de Givors pour une durée de 10 ans à compter du 5 février 2005,
- de Grigny pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2006.

A la suite de l'adhésion desdites Communes à la Communauté urbaine de Lyon, celle-ci s'est substituée à ces dernières depuis le 1er janvier 2007. Ces contrats ont ensuite été transférés à Lyonnaise des eaux France par fusion-absorption de la SDEI le 1er juillet 2011.

Les rapports du délégataire, présentés au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2010, comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution des délégations de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités de l'année 2010 :

Indicateurs d'activités	2008	2009	2010	Variation 2009-2010	
				En %	tendance
Givors					
abonnés	6 068	6 136	6 173	+ 0,6 %	↗
volumes facturés (en milliers de mètres cubes)	846	846	819	- 3,2 %	↘
Grigny					
abonnés	3 173	3 226	3 316	+ 2,8 %	↗
volumes facturés (en milliers de mètres cubes)	345	359	364	+ 1,4 %	↗

En ce qui concerne les données financières, la redevance unique d'assainissement a été mise en place à compter du 1er janvier 2007.

Indicateurs financiers (en k€)	2008	2009	2010	Variation 2009-2010	
				En %	tendance
Givors					
produits (1)	302	306	298	- 2,8 %	↘
charges	278	339	317	- 6,3 %	↘
résultat	25	-32	-19	- 36,6 %	↗
Grigny					
produits (1)	161	150	157	+ 4,1 %	↗
charges	169	179	152	- 14,2 %	↘
résultat	- 7,5	- 27	6		↗

(1) hors part SYSEG.

Il convient de préciser que l'activité ne comprend que la collecte des effluents. Le transport et le traitement sont confiés au Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (SYSEG). Ainsi, une partie des produits perçus (75 %) par le délégataire sont reversés au SYSEG.

Au niveau de l'activité, le linéaire de réseau curé est en forte augmentation sur les deux Communes ; les événements pluvieux de juin et septembre 2010 ayant notamment entraîné des obstructions.

Au vu de la faible surface financière des contrats, les données financières sont fortement dépendantes de la faible variation d'activité. Sur les deux Communes, la baisse des charges est en partie due à une baisse des charges réparties.

Les rapports du délégataire ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 8 novembre 2011. Il appartient donc au Conseil de communauté de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 8 novembre 2011, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2010 produits par la société Lyonnaise des eaux France au titre des contrats de délégation de service public des réseaux d'assainissement des communes de Givors et de Grigny.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.